

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 novembre 2022

et qu'elle a été faite le

17 novembre 2022

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 35

Absents suppléés : 2

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_11_161

Objet :

Mise à disposition de données
issues des fichiers fonciers «
MAJIC » suite à la demande du
Syndicat Mixte Doubs-Loue

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*
Séance du Jeudi 24 novembre 2022**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M.
Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme
Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M.
Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel
BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY,
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey : Mme
Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome
FASSET Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
Mutigny : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M.
Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M.
Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel
GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme
Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe
SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY
Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane
ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Offlanges : M. Thierry VINCENT Rouffange : Mme
Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
Fraisans : Mme Sophie NIALON Montepain : M. Luc BEJEAN
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Nicolas
JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Romain : Mme Aurélie
CHANCENOTTE Serre les Moulières : M. Claude TERON
Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara
PANOUILLOT (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE
(ROMAIN)

Mandataires : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette
NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA
BRETENIERE)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

MISE A DISPOSITION DE DONNEES ISSUES DES FICHIERS FONCIERS « MAJIC » **SUITE A LA DEMANDE DU SYNDICAT MIXTE DOUBS-LOUE**

Dans le cadre des missions générales du Syndicat Mixte Doubs-Loue (SMDL), le SMDL a besoin des données MAJIC dans le périmètre de la Communauté de Communes Jura Nord au format SHP.

Pour obtenir ces données, il convient de signer un document d'engagement.

Le projet de document d'engagement est joint **en annexe**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au Syndicat Mixte Doubs-Loue et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Mise à disposition de données issues des Fichiers fonciers Majic

Le service :

à compléter avec le nom et coordonnées du service en charge du suivi de la mission côté MOA.

ci-après nommé le **Licencié**

met à la disposition de : ci-après dénommé le **Prestataire**

pour l'exécution de la prestation suivante : à compléter avec l'intitulé de la mission

les données issues des Fichiers fonciers anonymisés et ci-après dénommé les **Données**.

Par la signature du présent document, le Prestataire s'engage à respecter et à faire respecter par ses employés, collaborateurs, co-traitants et sous-traitants, les obligations suivantes :

- Utiliser les Données uniquement dans le cadre de la prestation qu'il réalise pour le compte du Licencié telles que définies ci-dessus. Le Prestataire s'interdit notamment toute utilisation des Données pour son compte personnel ou pour le compte de tiers ;
- Protéger les Données et les garder strictement confidentielles. Le Prestataire devra les traiter au minimum avec le même degré de précaution qu'il accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- Faire en sorte que les Données ne soient pas divulguées, directement ou indirectement, à quelque tiers que ce soit ;
- Maintenir les formules de copyright et autres insertions de droit de propriété figurant sur les Données et autres éléments et documents communiqués, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies ;
- Ne procéder à aucune copie ni reproduction, si celle-ci n'est pas directement liée à l'exécution des prestations définies ci-dessus ;
- Restituer immédiatement à première demande, ou détruire, après accord du Licencié, toutes les Données et leurs éventuelles reproductions ;
- Restituer au Licencié ou détruire, à la fin de la prestation, toutes les Données et leurs éventuelles reproductions.

Par ailleurs, le prestataire reconnaît que tout manquement de sa part aux dispositions ci-dessus engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la DGFIP.

Description des données fournies : fichiers fonciers anonymes dans le cadre des études relatives à (compléter avec l'intitulé de la mission).

Fait à Lyon le xx/xx/xxxx

Pour le Prestataire